

COMMUNE DE

## DONNENHEIM

### Liste des servitudes d'utilité publique

#### REVISION N°1 APPROBATION

VU POUR ÊTRE ANNEXE A  
LA DÉLIBÉRATION DU  
16 mai 2011

A DONNENHEIM  
Le 17 mai 2011



Le Maire

Guy REPP

SERVITUDES	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz	14	IIAa1 Electricité	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité)</p> <p><u>Lignes électriques exploitées par R.T.E.:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ligne 225 kv BATZENDORF – MARLENHEIM</li> <li>- ligne 225 kv BATZENDORF – REICHSTETT</li> <li>- 2 x 63 kv GRAFFENSTADEN – MOMMENHEIM</li> </ul> <p><u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ligne 63 kv BRUMATH – HAGUENAU (C320)</li> <li>- ligne 63 kv BRUMATH – REICHSTETT (C316)</li> </ul>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>RTE- Réseau de Transport d'Electricité Transport Electricité Est GET ALSACE 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH</p> <p>Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9</p>	

N° codifié des servitudes	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE		Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes			
13	IIAa1 Gaz	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)</p> <p><u>Canalisation de gaz exploitée par GRT Gaz :</u></p> <p>Canalisation de gaz haute pression DN 125 BRUMATH – SAVERNE</p>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964</p> <p>Décret du 14 octobre 2003</p> <p>Décret du 6 août 2006</p>		<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE)</p> <p>2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>GRT gaz Région Nord Est SIGT</p> <p>7, rue des Compagnons-BP731 CORMONTREUIL 51677 REIMS CEDEX</p> <p>GRT gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg rue Ampère CS41016 67451 Mundolsheim Cedex</p>
Communications Cours d'eau	EL3	<p>Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation des matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux</p> <p><u>Canal de la Marne au Rhin</u></p>	<p>Article 28 du Code du Domaine Fluvial et de la Navigation Intérieure</p>		<p>Service de la Navigation de Strasbourg Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>Réseau routier</b>		<b>IIDd</b>				
	EL7	IIDd3a	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales  <u>C.D. 758</u>	Décret n° 62.1245 du 20 octobre 1962 Code de la voirie routière Articles L 112-1 à L 112-7	Décision du 10 septembre 1902	Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9
<b>Circulation aérienne</b>		<b>IIDe</b>				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement  (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
<b>Télécommunications</b>		<b>IIE</b>				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication  Câble de transmission FT	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48		FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES</b>						
	PM1	IVB4	Plan de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - document valant PPRN  <u>Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) des bassins versants de la Zorn et du Landgraben</u>	Code de l'Environnement Articles L 562-1 et suivants Code Minier article 94	Arrêté préfectoral du 26 août 2010	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv BRUMATH – TRUCHTERSHEIM (B674)